

# RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE

*SERVICE « GESTION DES DECHETS »*

**ANNEE 2021**

# SOMMAIRE

<b><u>PERIMETRE ET DOMAINE DE COMPETENCES.....</u></b>	<b>3</b>
<b><u>A. ACTIONS DE PREVENTION/REDUCTION DES DECHETS.....</u></b>	<b>4</b>
A.1. MISE A JOUR DU PROGRAMME LOCAL DE REDUCTION DES DECHETS .....	4
A.2. PROMOTION DU COMPOSTAGE .....	4
A.3. PRET DE GOBELETS REUTILISABLES .....	6
A.4. DEVELOPPER LE REEMPLOI.....	6
A.5. ANIMATIONS GRAND PUBLIC ET SCOLAIRES .....	6
<b><u>B. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET COLLECTE SELECTIVE.....</u></b>	<b>7</b>
B.1. COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (OM) .....	7
B.2. COLLECTE SELECTIVE .....	8
B.3. TRI DES EMBALLAGES MENAGERS .....	9
B.4. CONVENTION SUR SITE PRIVE ET TRAVAUX DE VOIRIE .....	10
B.5. AVIS SUR DOCUMENT D'URBANISME .....	10
B.6. CALENDRIERS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS.....	10
B.7. ANOMALIES OU EVENEMENTS DE COLLECTE .....	11
B.8. FAITS MARQUANTS POUR LE SECTEUR « COLLECTE » EN 2021.....	12
<b><u>DECHETS COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE .....</u></b>	<b>13</b>
B.9. COLLECTE DU VERRE .....	13
B.10. COLLECTE DES DECHETS DES ACTIVITES DE SOIN A RISQUES INFECTIEUX .....	14
B.11. COLLECTE DES TEXTILES USAGES.....	14
B.12. COLLECTE DES PILES .....	14
<b><u>C. DECHETERIES.....</u></b>	<b>16</b>
D.1 PRESENTATION DES DECHETERIES .....	16
D.2 BILAN DES QUANTITES RECEPTIONNEES EN 2021 .....	18
D.3 EVOLUTION DES TONNAGES.....	19
D.4 EVOLUTION DE LA FREQUENTATION .....	19
D.5 FAITS MARQUANTS POUR LE SECTEUR « DECHETERIE » EN 2021.....	21
<b><u>D. DECHETS DES PRODUCTEURS NON MENAGERS (PNM).....</u></b>	<b>22</b>
D.1. LA REDEVANCE SPECIALE.....	22
D.2. LA COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES .....	22
<b><u>E. BILAN ENVIRONNEMENTAL .....</u></b>	<b>23</b>
E.1. PRODUCTION DE DECHETS ET EVOLUTION .....	23
E.2. TAUX DE VALORISATION .....	24
E.3. BILAN CARBONE .....	25
<b><u>F. BILAN FINANCIER .....</u></b>	<b>26</b>
F1 : DEPENSES DECOMPOSITION DE LA DEPENSE 2021.....	26
F2 : RECETTES .....	28
F3 : RESULTAT 2021 .....	29
F4 : METHODE COMPTACOUT .....	32
<b><u>G. PROJETS 2022 .....</u></b>	<b>33</b>

## Périmètre et domaine de compétences

Ce rapport retrace les résultats financiers, quantitatifs et qualitatifs de l'année 2021 pour le service des déchets ménagers sur le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, qui regroupe les 17 communes suivantes :

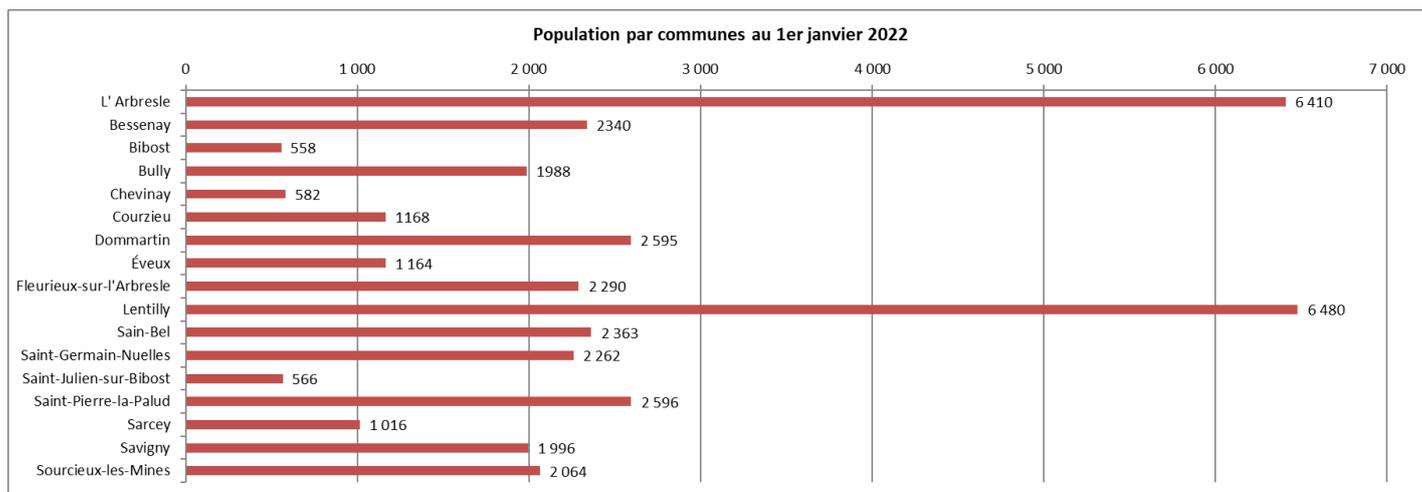


La compétence « déchets ménagers » est composée des éléments ci-dessous :

- 1/ La collecte des ordures ménagères ;
- 2/ Le transfert et l'élimination des ordures ménagères ;
- 3/ La collecte sélective ;
- 4/ L'exploitation des déchèteries.

Pour les déchèteries, par convention avec la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, les habitants de Brussieu peuvent accéder à la déchèterie de La Brevenne depuis le 1er janvier 2020. La commune de Brussieu a 1379 habitants.

La population de référence pour ce rapport annuel sur la gestion des déchets est la population municipale selon l'INSEE, parue au 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec des références statistiques au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les habitants sont donc au nombre de **38 438** (+1 % par rapport à 2020), répartis sur le territoire de la façon suivante :



## A. Actions de prévention/réduction des déchets

La Communauté de Communes mène des actions pour diminuer à la source la production de déchets des habitants. Le meilleur déchet est toujours celui qu'on ne produit pas.

### A.1. **Mise à jour du programme local de réduction des déchets**



La Communauté de Communes a lancé en avril 2015 le programme local de réduction des déchets. En 2021, elle a voté un nouveau programme d'actions pour la période 2021/2026. Il est composé de 7 axes et de 20 actions pour réduire de 19 % la quantité de déchets produits sur le territoire.

Les 7 axes sont les suivantes :

1. Sensibiliser à la réduction des déchets (4 actions)
2. Réduire les déchets verts des ménages et développer le compostage (5 actions)
3. Agir contre le gaspillage alimentaire (2 actions)
4. Etre exemplaire (4 actions)
5. Développer le réemploi (2 actions)
6. Evaluer et saisir les opportunités (1 action)
7. Amplifier la collecte des déchets dangereux (2 actions)

Le budget prévisionnel du programme est de 185 000 € par an soit 4,9 € par habitant. La Communauté de Communes a signé avec l'ADEME également un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC) sur la période 2021/2023.

**CONTRAT D'OBJECTIF DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE :**  
2020-2022 : TERRITOIRE DU PAYS DE L'ARBRESLE. DES ACTIONS CONCRÈTES !

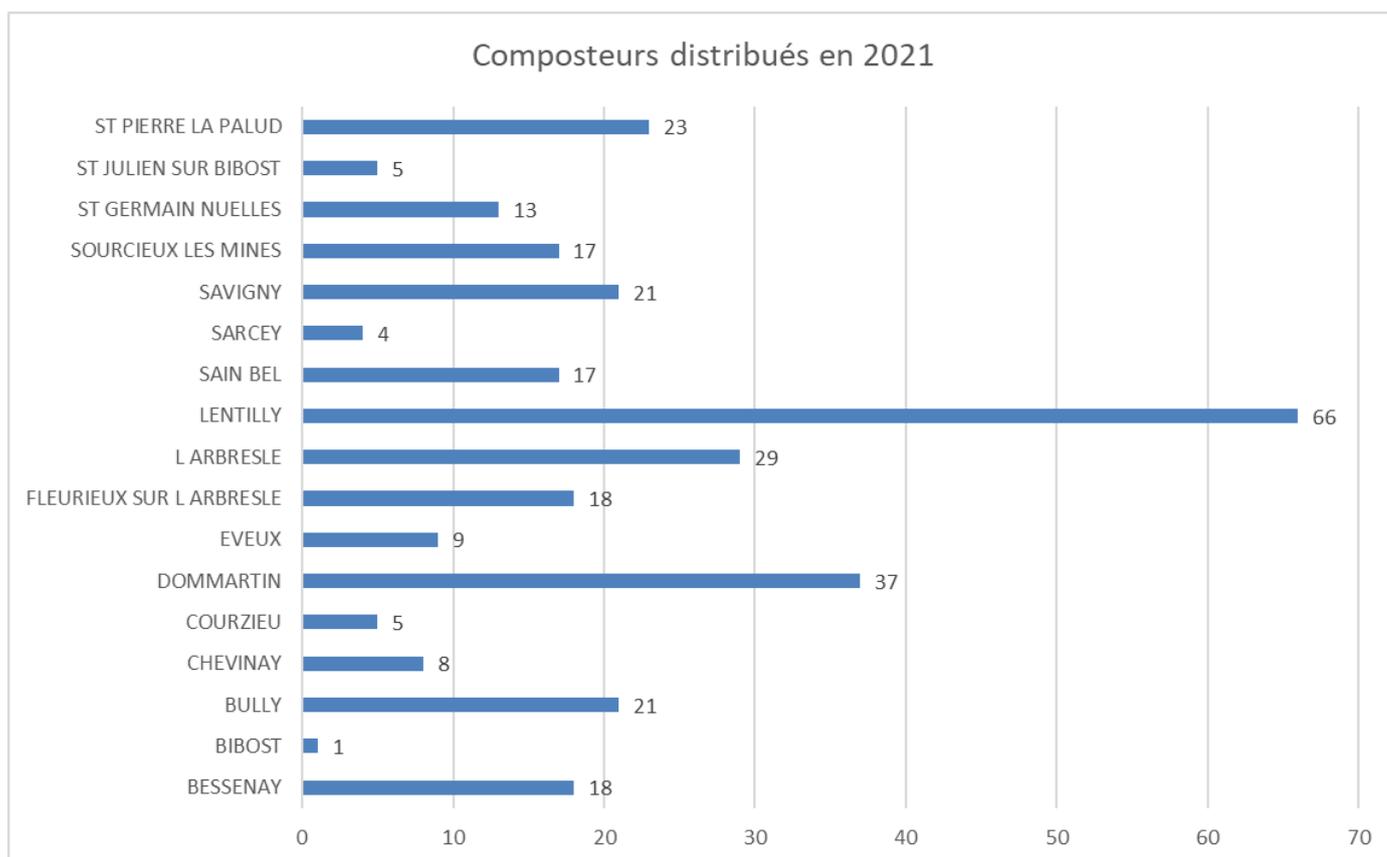
- 1 mieux produire
- 2 mieux consommer
- 3 mieux gérer ses déchets
- 4 boucles locale d'économie circulaire

[www.paysdelarbresle.fr](http://www.paysdelarbresle.fr)  
  
[www.facebook.com/paysdelarbresle](https://www.facebook.com/paysdelarbresle)

### A.2. **Promotion du compostage**

Depuis 2016, la Communauté de Communes a lancé une campagne de promotion du compostage avec la distribution de composteurs pour les particuliers (incluant un bio-seau). **312 composteurs ont été distribués en 2021.** Depuis le début de l'opération, **3 001** composteurs ont été distribués. Les habitants ont été sensibilisés sur les déchets acceptés dans les composteurs lors de la distribution.





La Communauté de Communes en partenariat avec l'association l'arbre à compost et EISENIA développe également des sites de compostage partagé. Sur 2021, il y a eu deux nouveaux sites de compostage partagé. Sur le territoire, 16 sites sont opérationnels.



#### **Site de compostage partagé installé à rue Claude Terrasse à l'Arbresle**

La Communauté de Communes propose toujours gratuitement la mise à disposition de composteurs pour les sites privés en gestion autonome. 50 sites différents sont opérationnels dans les écoles, établissements de santé, restaurants, jardins partagés,... 4 nouveaux sites ont été mis en place en 2021.

### A.3. Prêt de gobelets réutilisables

Depuis 2021, la Communauté de Communes a décidé d'arrêter le prêt de gobelets réutilisables. Chaque commune dispose de 500 gobelets donnés par la Communauté de Communes pour organiser ensuite leur prêt.



### A.4. Développer le réemploi

Après l'étude de faisabilité, la Communauté de Communes a signé une convention de partenariat avec l'association REPA'AR (Ressourcerie du PAYS de l'ARBRESLE). Elle apporte un soutien technique et financier à l'association pour qu'elle puisse s'installer dans les locaux. Sur l'année, **40 tonnes** d'objets ont été réemployés par l'association. 8095 clients sont venus à la Ressourcerie. L'association est agréée Atelier chantier d'insertion et embauche des personnes en insertion.

Le Repair Café de la MJC de Fleurieux/Eveux fonctionne tous les samedis matin de 9h30 à 12h. Les 10 bénévoles Repair Acteurs aident les habitants à réparer leurs objets défectueux. En 2021, le Repair Café a réparé 798 kg d'objets (en hausse par rapport à 2020 en raison de la fermeture). Sur l'année 2021, **153 objets** ont été réparés.



### A.5. Animations grand public et scolaires

#### • Animations grand public

Le service réalise des animations grand public pendant la semaine européenne de la réduction des déchets et les semaines de l'environnement. En 2021, en raison des contraintes sanitaires, les semaines de l'environnement n'ont pas eu lieu.

Par contre, 12 événements ont été organisés pendant la semaine européenne de Réduction des déchets (SERD) avec en particulier :

- Conférence de M. Pichon « la famille zéro déchets » à L'Arbresle
- Des sensibilisations sur l'écopaturage, les poules, le compostage.

580 personnes ont été sensibilisés.

#### • Animations scolaires

Des animations scolaires sur les déchets à destination des classes de primaire sont financées par la Communauté de Communes. Les animations sont intégrées dans le programme de l'office du tourisme sur les animations scolaires.



L'association « France Nature Environnement » assure deux demi-journées d'animations par classe. Sur l'année scolaire 2021/2022, **33 classes** ont été ainsi sensibilisées soit 850 élèves de la maternelle au CM2.

Différents thèmes sont abordés par les animateurs autour de la gestion des déchets : tri, récup'art, compostage, consommation et gaspillage alimentaire.



SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS  
DU 20 AU 28 NOVEMBRE 2021

DES ANIMATIONS GRATUITES, POUR TOUS !

- > DISTRIBUTION COMPOSTEURS
- > ECO-PATURAGE
- > ATELIERS ET ANIMATIONS
- > OPÉRATION «CADDIE MALIN»
- > CRIÉE PUBLIQUE
- > DÉPÔT DE DÉCHETS VERTS

CONFÉRENCE  
23 NOVEMBRE  
20H  
de Jérémie Pichon  
Famille zéro déchet  
A NE PAS RATER!

Programme complet sur [www.paysdelarbresle.fr](http://www.paysdelarbresle.fr)

PLUS D'INFORMATIONS  
Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle  
04 24 04 68 90  
ccpa@paysdelarbresle.fr  
[www.paysdelarbresle.fr](http://www.paysdelarbresle.fr)

## **B. Collecte des ordures ménagères et collecte sélective**

### ***B.1. Collecte et traitement des ordures ménagères (OM)***



Chiffres clés :

- **89 054 Km** parcourus (86 809 km en 2020)
- **6 963 heures** de service (6849 heures en 2020)
- **6 682 tonnes** (6 660 t en 2020)

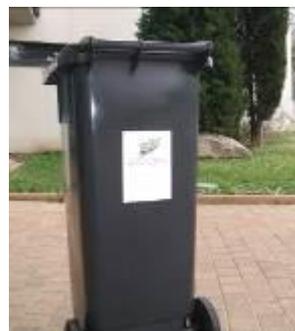
La collecte des ordures ménagères est assurée par le passage de bennes à ordures ménagères en porte-à-porte du lundi au vendredi. Si, pour des raisons techniques, le camion de collecte ne peut passer devant les propriétés (voie étroite, voie en impasse sans plateforme de retournement), des points de regroupement ont été définis permettant ainsi aux usagers de déposer leurs contenants.

La collecte des OM est assurée **sur un rythme d'1 fois par semaine** pour l'ensemble du Pays de L'Arbresle à l'exception de quelques rues de la commune de l'Arbresle où la fréquence est 2 fois par semaine (comme les conteneurs enterrés).

Depuis 2009, des bacs individuels ou collectifs à couvercle noir ont été fournis par la Communauté de Communes aux habitants, entreprises et établissements publics de l'ensemble du territoire.



A partir de 2014, les bacs poubelles ont été remplacés par des conteneurs enterrés sur plusieurs communes. Fin 2021, 40 sites sont en place sur les communes de Fleurieux sur l'Arbresle, Dommartin, Sain Bel, L'Arbresle, Bessenay, Lentilly et Courzieu. Au total, **132** conteneurs enterrés sont installés.



Les camions déversent les ordures ménagères au quai de transfert, situé sur le site de la déchèterie de Fleurieux sur L'Arbresle géré par le SYTRAIVAL. Les ordures ménagères sont ainsi déversées par gravité dans des semis de 90 m<sup>3</sup>.

Cette prestation de collecte est assurée par l'entreprise Suez Environnement et définie dans le cadre d'un marché renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et qui se termine au 31 mai 2023.

Les ordures ménagères sont ensuite acheminées à Villefranche sur Saône, dans l'usine de valorisation énergétique gérée par le SYTRAIVAL (Syndicat de Traitement des ordures ménagères). 9 groupements de communes adhèrent à ce syndicat, fédérant ainsi 355 000 habitants. Cette usine de valorisation énergétique incinère les ordures ménagères en récupérant la chaleur produite pour alimenter un réseau de chauffage et ainsi générer de l'électricité.



Le taux de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) sur l'incinération est de 8 € HT par tonne.

### Quantité d'ordures ménagères

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Population</b>	37 036	37 282	37 613	38 057	38 438
<b>Quantité (en t)</b>	6371	6 624	6 782	6 660	6682
<b>Ratio kg/hbt</b>	172,0	177,7	180,3	175,0	173,8
<b>Evolution des quantités</b>	-3,0%	4,0%	2,4%	-1,8%	0,3%

En 2021, les quantités d'ordures ménagères sont stables.

## **B.2. Collecte sélective**

Deux types de collecte sélective sont en place sur le territoire : les emballages ménagers et le verre.

### **1. Collecte des emballages ménagers**

Les papiers sont collectés en mélange avec les emballages (bouteilles en plastique, emballages métalliques, petits emballages en carton, briques et emballages en aluminium).



La collecte sélective est ramassée en porte-à-porte ou en conteneurs enterrés. Le circuit de collecte est identique à celui des ordures ménagères. Les camions collectent en porte à porte les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

#### Chiffres clés :

- **64 517 km** parcourus (66 941 km en 2020)
- **3 891 heures** de service (4 054 heures en 2019)
- **1867 tonnes** (1 892 T en 2020)

Des bacs individuels ou collectifs à couvercle jaune ont été fournis par la Communauté de Communes aux habitants, entreprises et établissements publics de l'ensemble du territoire. En 2017, un nouveau marché de fourniture a été lancé intégrant le flocage des bacs poubelles.



La collecte des emballages ménagers est assurée sur un rythme **d'une fois par quinzaine** pour l'ensemble du Pays de L'Arbresle à l'exception du centre bourg de la commune de L'Arbresle où la fréquence est d'1 fois par semaine ainsi que pour les conteneurs enterrés.

Les camions déversent les emballages ménagers au quai de transfert de Quincieux puis sont transportés au centre de tri de Firminy (42).

La prestation de collecte et transfert des emballages ménagers est assurée par l'entreprise Suez Environnement et définie dans le cadre d'un marché renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et qui se termine au 31 mai 2023.

### Quantité collectée

Le tableau suivant présente l'évolution des quantités collectées de collecte sélective :

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Population</b>	37 036	37 282	37 613	38 057	38 438
<b>Quantité de collecte sélective</b>	1 940	1941	1 927	1892	1 867
<b>Ratio kg/hbt</b>	52	52	51	50	49
<b>Evolution des quantités</b>	-2,3%	0,1%	-0,7%	-1,8%	-1,3%

Les quantités de collecte sélective sont en légère baisse (le refus des cartons marrons dans les bacs jaunes par les agents de collecte est une des raisons).

A noter que les usagers peuvent déposer aussi les papiers en déchèterie : **139 tonnes** ont ainsi été collectées par ce biais. Les usagers peuvent déstocker de plus grandes quantités de papiers graphiques (livres et journaux compris), ce qui n'est pas possible dans les bacs jaunes, en raison du trop grand poids induit. L'apport du papier directement en déchèterie est moins onéreux pour la collectivité. Les deux déchèteries ont été équipées en 2021 de colonne aérienne pouvant accueillir les emballages recyclables sur site.

### **B.3. Tri des emballages ménagers**



Les emballages ménagers collectés et acheminés au centre de tri de Firminy sont séparés selon les matériaux et acheminés dans les différentes filières de recyclage existantes. Cette prestation du tri des emballages ménagers est assurée par l'entreprise SUEZ pour le compte du SYTRAIVAL.

### Quantités triées

	2017	2018	2019	2020	2021
PET clair	38	72	62	103	106
PET foncé	30	25	27	46	48
PEHD	32	13	46	60	50
Acier	17	54	85	88	63
Aluminium	6	3	12	15	11
Briques alimentaires	25	2	25	45	39
Cartons	374	632	612	508	496
Journaux/papiers	524	439	342	324	446
Gros de magasin	520	363	266	290	250
Refus	373	277	264	475	393
<b>Total trié</b>	<b>1 564</b>	<b>1 603</b>	<b>1 657</b>	<b>1 479</b>	<b>1 509</b>
<b>% refus</b>	<b>19,23%</b>	<b>14,27%</b>	<b>13,68%</b>	<b>25,11 %</b>	<b>20,68 %</b>

On constate une baisse du taux de refus en 2021 passant à 20,7 % au lieu de 25.

Les principales erreurs sont : des sacs d'ordures ménagères, du textile, des plastiques durs ou souples non recyclables, du verre, ... En 2021, les agents de collecte continuent de refuser plus

systématiquement les bacs des usagers présentant des déchets non conformes. Le Rippeur Plus sensibilise aussi régulièrement les habitants aux consignes de tri.

## B.4. Convention sur site privé et travaux de voirie

Chaque site privé (lotissement, entreprise) doit signer une convention de collecte, précisant les engagements du prestataire de collecte et du lotissement : élagage, stationnement des véhicules réglementé, etc. Ceci exclusivement sur les prestataires qui sont de notre gestion pour les flux Ordures ménagères et Collecte sélective. Il existe à ce jour **48** conventions d'accès sur site privé.

Le service traite les arrêtés de voirie reçus par les communes pour vérifier que les camions de collecte peuvent bien circuler pendant les travaux (entre 200 et 300 arrêtés par an).

## B.5. Avis sur document d'urbanisme

Depuis 2011, la Communauté de Communes a mis en place en interne une procédure formalisée pour donner des avis sur les documents d'urbanisme transmis par les mairies. **736 avis** ont été rendus en 2021. Le service urbanisme valide ainsi les aménagements nécessaires à une collecte en porte-à-porte et dimensionne l'espace pour les aires de stockages des poubelles.

## B.6. Calendriers de collecte des déchets ménagers

Chaque année, la Communauté de Communes édite et diffuse via les communes des calendriers de collecte pour indiquer aux habitants les dates de ramassage de leurs déchets. Dix versions sont ainsi déclinées. Depuis 2019, le calendrier va jusqu'au mois de janvier de l'année suivante.



# CALENDRIER DE COLLECTE

DOMMARTIN

2021

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1	V FÉRIÉ	1 L 5	1 L 9	1 J	1 S FÉRIÉ	1 M
2	S	2 M	2 M	2 V	2 D	2 M
3	D	3 M	3 M	3 S	3 L 18	3 J
4	L 1	4 J	4 J	4 D	4 M	4 V
5	M	5 V	5 V	5 L FÉRIÉ 14	5 M	5 S
6	M	6 S	6 S	6 M	6 J	6 D
7	J	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L 23
8	V	8 L 6	8 L 10	8 J	8 S FÉRIÉ	8 M
9	S	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M
10	D	10 M	10 M	10 S	10 L 19	10 J
11	L 2	11 J	11 J	11 D	11 M	11 V
12	M	12 V	12 V	12 L 15	12 M	12 S
13	M	13 S	13 S	13 M	13 J FÉRIÉ	13 D
14	J	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L 24
15	V	15 L 7	15 L 11	15 J	15 S	15 M
16	S	16 M	16 M	16 V	16 D	16 M
17	D	17 M	17 M	17 S	17 L 20	17 J
18	L 3	18 J	18 J	18 D	18 M	18 V
19	M	19 V	19 V	19 L 16	19 M	19 S
20	M	20 S	20 S	20 M	20 D	20 D
21	J	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L 25
22	V	22 L 8	22 L 12	22 J	22 S	22 M
23	S	23 M	23 M	23 V	23 D	23 M
24	D	24 M	24 M	24 S	24 L FÉRIÉ 21	24 J
25	L 4	25 J	25 J	25 D	25 M	25 V
26	M	26 V	26 V	26 L 17	26 M	26 S
27	M	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D
28	J	28 D	28 D	28 M	28 V	28 L 26
29	V		29 L 13	29 J	29 S	29 M
30	S		30 M	30 V	30 D	30 M
31	D		31 M		31 L 22	

Un doute, une question ? Reportez-vous à votre guide du tri accessible sur le site : [www.paysdelarbresle.fr](http://www.paysdelarbresle.fr)

BAC À SORTIR LA VEILLE AU SOIR ET À RENTRER APRÈS LA COLLECTE
JOUR FÉRIÉ : pas de collecte, rattrapage le samedi
Bac à couvercle jaune : tri sélectif
Bac à couvercle gris : ordures ménagères
Congés zone A

## B.7. Anomalies ou événements de collecte

Les anomalies ou événements sont envoyées par SUEZ à chaque fin de tournée de collecte. Elles sont ensuite traitées par le service "gestion des déchets".

En 2021, 1240 événements ont été traités. Le prestataire a remonté moins d'anomalies qu'en 2020 (1611)

### Répartition des demandes par Objet de demande

Objet	2021	Proportion (%)	2020	Proportion (%)	Évolution
	<b>1240</b>		<b>1611</b>		<b>-23%</b>
	0	-	7	0%	-100%
Accès difficile	110	9%	85	5%	29%
Autres	7	1%	11	1%	-36%
Autres prestations	6	0%	13	1%	-54%
Dégradation / Vandalisme	1	0%	1	0%	0%
Matériel et Maintenance	149	12%	354	22%	-58%
Non-conformités terrain	946	76%	1110	69%	-15%
Prestation non conforme	0	-	2	0%	-100%
Présentation et Remisage	10	1%	18	1%	-44%
Sécurité et Transport	9	1%	7	0%	29%
Usagers	2	0%	3	0%	-33%

### Répartition des demandes par Type de demande

Type de demande	2021	Proportion (%)	2020	Proportion (%)	Évolution
	<b>1240</b>		<b>1611</b>		<b>-23%</b>
Autre : préciser	46	4%	99	6%	-54%
Bac - hygiène (saleté / odeur...)	1	0%	5	0%	-80%
Bac - maintenance	138	11%	285	18%	-52%
Bac - non conforme	37	3%	54	3%	-31%
Bac / sac inaccessible	1	0%	1	0%	0%
Bac / sac non sorti ou non visible	9	1%	14	1%	-36%
Bac de tri - non conforme	2	0%	1	0%	100%
Bac non collecté	0	-	2	0%	-100%
Bac présenté hors plage horaire	0	-	1	0%	-100%
Bac ressorti après passage camion	0	-	1	0%	-100%
Bac tombé dans la trémie	1	0%	1	0%	0%
Chien méchant	0	-	1	0%	-100%
Demande d'élagage	6	0%	10	1%	-40%
Déchet non conforme	671	54%	709	44%	-5%
Déchet non conforme : Présence de verre	78	6%	98	6%	-20%
Dépôt sauvage / Vrac important / Déchets non conteneurisés	41	3%	60	4%	-32%
Erreur de tri	55	4%	112	7%	-51%
Intempéries	10	1%	4	0%	150%
Local de précollecte inaccessible	2	0%	4	0%	-50%
Point noir sécurité	8	1%	4	0%	100%
Problème voirie	8	1%	3	0%	167%
Présence / piqûre d'insectes	0	-	1	0%	-100%
Redevance spéciale	0	-	5	0%	-100%
Rue / Route barrée	18	1%	31	2%	-42%
Réclamation usager	0	-	1	0%	-100%
Sac dans bac de tri	24	2%	45	3%	-47%
Sac jaune dans bac OM	35	3%	28	2%	25%
Stationnement gênant	27	2%	13	1%	108%
Travaux	22	2%	10	1%	120%

Le nombre d'événement a sensiblement diminué mais reste conséquent reflétant les échanges entre l'équipage et le service. Les déchets non conformes représentent 60 % des événements signalés. Les intempéries (neige, verglas) et les travaux ont peu impacté la collecte.

Le nombre d'événements de collecte, a évolué ainsi depuis 2017.

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'anomalies	2908	2504	2023	1 611	1240
Evolution	-14%	-14%	-19%	-20%	-23%

Chaque ronde doit signaler au **moins 5** anomalies par jour.

### ***B.8. Faits marquants pour le secteur « collecte » en 2021***

Des actions spécifiques ont été menées pour améliorer la collecte des déchets :

- **Suivis de collecte** : plusieurs contrôles ont été menés par la Communauté de Communes pour vérifier les circuits de collecte des camions et la manière dont les bacs sont vidés. Des réunions ont eu lieu avec le prestataire pour préciser le niveau d'exigence de la Communauté de Communes ;
- **Gestion de la crise du COVID-19** : des protocoles sont en place pour limiter les risques de propagation de l'épidémie et maintenir le service de collecte des déchets.
- **Sensibilisation de différents publics** à la gestion des déchets : enfants, habitants en porte à porte,
- **Livraison des bacs roulants** : les bacs individuels sont livrés au domicile des habitants et les bacs 4 roues sont à récupérer en permanence au local bac.
- **Nouveau site de conteneurs enterrés** : implantation de nouveaux conteneurs sur Sain Bel, Dommartin et Courzieu

## Déchets collectés en apport volontaire

### **B.9. Collecte du verre**



**135 bornes de collecte** sont réparties sur le territoire pour les bouteilles, pots et bocaux en verre (dont 22 enterrés).

La gestion de cette collecte est assurée par le SYTRAIIVAL qui a confié la prestation à l'entreprise GUERIN (groupe Mineris).

Fin 2017, le service a acheté deux petites colonnes à verre pour prêter lors des événements.



Début 2021, le service a distribué aux communes des points tri composé d'un support double flux pour l'ordures ménagères et le tri accompagné d'une poubelle pour le verre.

Poids collectés :

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Population</b>	37 036	37282	37 613	38 057	38 438
<b>Poids (en t)</b>	1 223	1 326	1 291	1 410	1 511
<b>Ratio kg/hbt</b>	33,0	36	34	37	39
<b>Evolution quantités</b>	-0,4%	8,41%	-2,62%	9,19%	7,21%

Les quantités de verre ont bien augmenté en 2021 **+7,2 %**. La quantité de verre triée par habitant est à 39 kg supérieur à la moyenne nationale à 37 kg.

Pour chaque tonne de verre triée le SYTRAIIVAL verse **1 €** à la Ligue contre le Cancer, soit pour 2021, **un montant de 1 511 €**.

## B.10. Collecte des Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux

Les habitants peuvent récupérer des boîtes jaunes en pharmacies et les ramener dans toutes les officines du Pays de L'Arbresle. Ce service est gratuit entièrement pris en charge par l'éco-organisme DASTRI.

En 2020, les poids collectés par la filière DASRI dans les pharmacies du territoire sont de 350 kg. En 2021, les poids n'ont pas été transmis à la collectivité.



## B.11. Collecte des textiles usagés



Des conteneurs textiles ont été installés depuis juillet 2010 dans les deux déchèteries du territoire.

C'est l'association Le Relais Bourgogne et PHILTEX qui gère les conteneurs textiles installés sur les déchèteries :

- La Brèvenne 15 tonnes,
- Fleurieux sur l'Arbresle 41 tonnes ont été récupérés.

Sur l'ensemble du territoire, **194 tonnes** ont été récupérées dans les **43 bornes** en place. Seize communes du territoire sont équipées d'au moins une borne textile. Seule une commune n'a pas de point textile à ce jour (Bully), mais c'est en projet sur 2022. Les contrats de collecte sont passés directement par les Mairies.

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Population</b>	37 036	37 282	37 613	38 057	38 438
<b>Poids (en t)</b>	146,6	146,1	170,3	159,3	193,7
<b>Ratio kg/hbt</b>	4,0	3,9	4,5	4,2	5,0
<b>Evolution</b>	33,8%	-0,4%	14,2%	-6,9%	17,7%

Les quantités de textile ont nettement augmenté en 2021 (+18%).

Les textiles usagés regroupent les vêtements, le linge de maison, les chaussures et les affaires de maroquinerie.

Si 17 kg de textile sont produits chaque année par les Français, seulement 5 kg sont actuellement recyclés dans les bennes textiles. Il existe encore une marge de manœuvre pour mieux collecter les textiles.

Les textiles ainsi récupérés sont revendus dans des boutiques, transformés en chiffons voire effilochés pour recréer des nouveaux textiles. Les vêtements en très bon état peuvent être donnés à la Ressourcerie REPA'AR pendant les horaires d'ouverture.

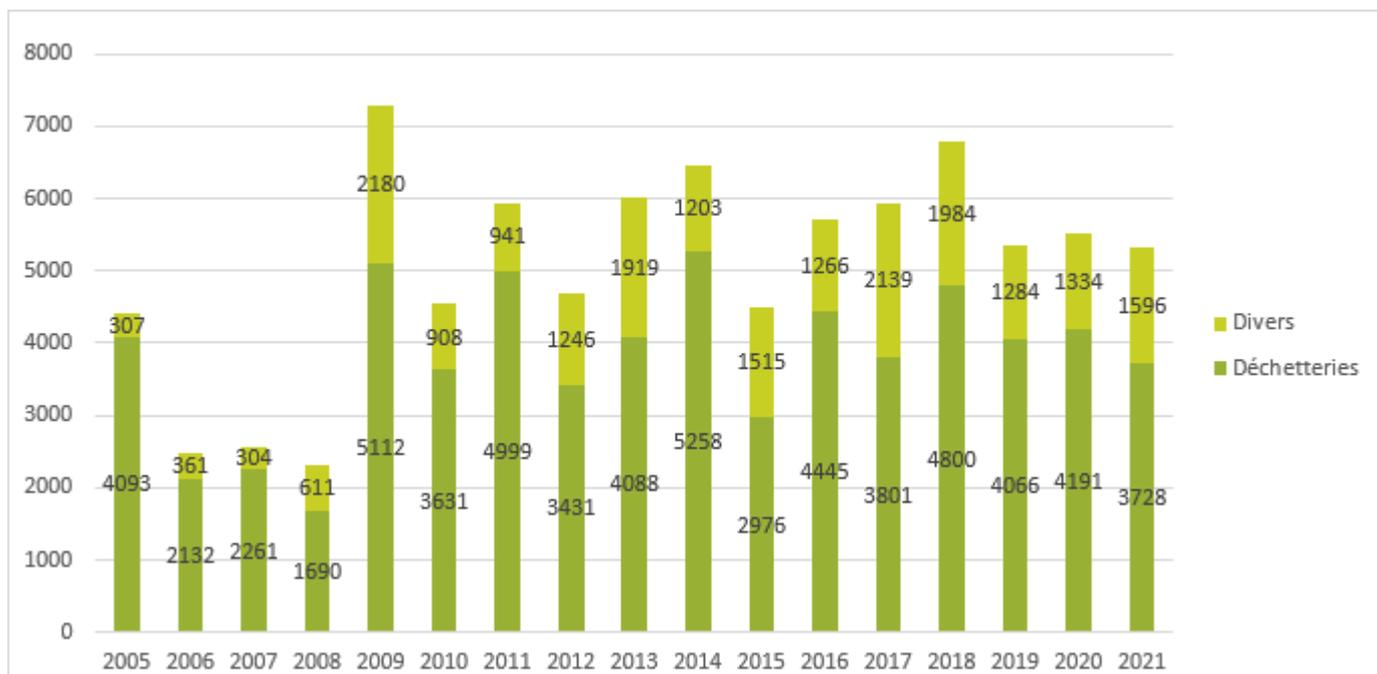
## B.12. Collecte des piles

**3 728 kg** de piles ont été récupérées en 2021. Ces quantités sont en légère baisse par rapport à 2020 (-12%)

Des collecteurs de piles sont installés dans les mairies, les établissements scolaires et dans d'autres lieux (exemple médiathèque de l'Arbresle). A noter que le coût de cette collecte est gratuit, réalisé en partenariat avec COREPILE.

Dans le graphique suivant, on observe les quantités collectées en déchèteries et par les autres points de collecte (magasins). Les quantités sont stables pour un total de 5 324 kg de piles.





## C. Déchèteries

### D.1 Présentation des déchèteries

#### 1. Localisation des déchèteries

Deux déchèteries sont à la disposition des habitants du Pays de L'Arbresle, exploitées par la société SERNED depuis 1<sup>er</sup> février 2019.



#### 2. Conditions d'accès

Les tableaux ci-après présentent les horaires d'accès en déchèterie.

*Horaires d'ouverture pour la déchèterie de La Brévenne / Courzieu*

Jours	Période du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	Période du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre
Lundi	14h – 17h	14h – 18h
Mardi	9h-12h / 14h – 17h	9h – 12h / 14h – 18 h
Mercredi	14h – 17h	14h – 18h
Jeudi	FERMEE	
Vendredi	14h – 17h	14h – 18h
Samedi	9h – 17h	9h / 18h

*Horaires d'ouverture pour la déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle*

Jours	Période du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	Période du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre
Lundi	9h -12h / 14h – 17h	9h -12h / 14h – 18h
Mardi	FERMEE	
Mercredi	9h -12h / 14h – 17h	9h -12h / 14h – 18h
Jeudi	9h -12h / 14h – 17h	9h -12h / 14h – 18h
Vendredi	9h -12h / 14h – 17h	9h -12h / 14h – 18h
Samedi	9h /17 h	9h /18 h

Depuis 2011, le dépôt de déchets en déchèterie est conditionné à la présentation d'une carte d'accès au gardien. Depuis le 3 février 2020, tous les professionnels sont interdits en déchèteries publiques. Une déchèterie professionnelle est ouverte sur l'ancienne déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle. Afin de s'assurer que les usagers sont bien des particuliers, une limite de passage a été instaurée. Les particuliers ont :

- 24 passages par an avec un véhicule (+ remorque) d'une capacité de stockage de moins de 3 m<sup>3</sup>.
- 6 passages par an avec un véhicule (+ remorque) d'une capacité de 4 à 12 m<sup>3</sup>.



L'ensemble des usagers doit se conformer au règlement en vigueur en déchèterie, approuvé lors du Conseil Communautaire modifié le 19 mai 2020.

### 3. Type de déchets acceptés

Les deux déchèteries du territoire permettent la valorisation des déchets suivants : ferraille, encombrants, mobilier, déchets verts, bois, gravats, plâtre, verre, cartons, papiers, huile minérale, huile végétale, batteries, piles, accumulateurs, capsules Nespresso, déchets dangereux spéciaux (peintures, solvants, ampoules, néons) polystyrène, bouchons en liège et en plastiques et déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Des nouvelles filières sont en place depuis 2019 et l'ouverture de la nouvelle déchèterie de Fleurieux sur L'Arbresle.

- Les pneus de véhicules légers sont réceptionnés sur la déchèterie de Courzieu et de Fleurieux (4 maximum par apport).
- Les extincteurs vides de moins de 2kg sont acceptés sur les deux déchèteries
- Les huisseries (avec vitre présente) sont séparées sur la déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle
- Les déchets en plastiques durs

**POLYPROPYLENE**



**POLEYTHYLENE**



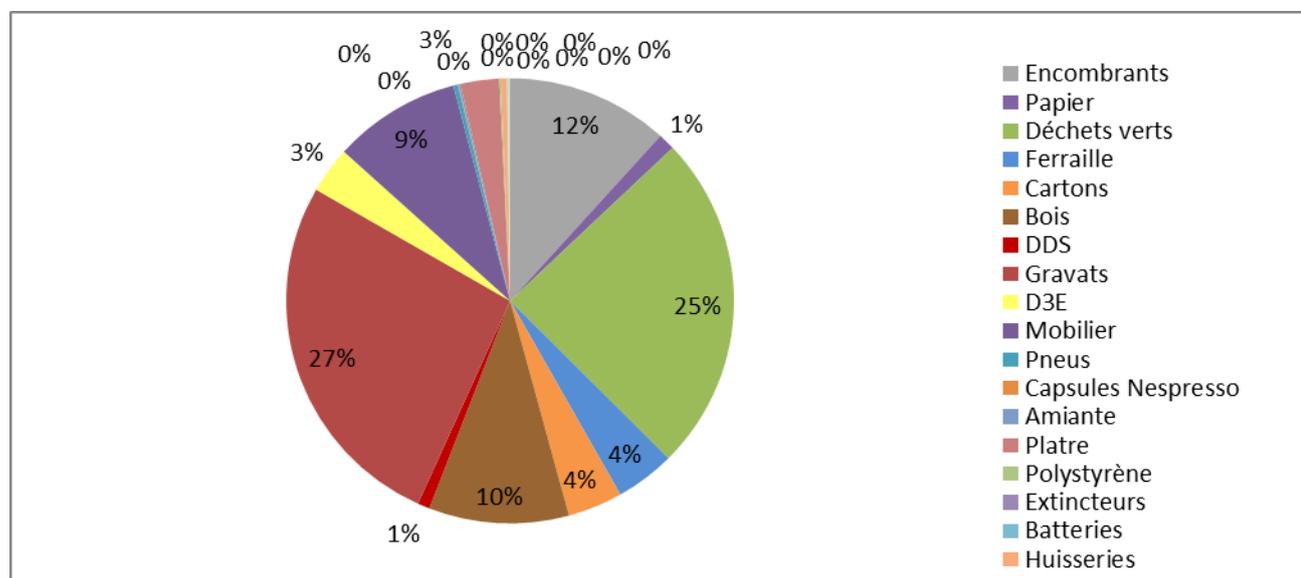
Depuis 2016, des collectes exceptionnelles d'amiante sont organisées en déchèteries sur inscription (une par an depuis 2020).

## D.2 Bilan des quantités réceptionnées en 2021

Le tableau ci-après détaille la répartition des quantités collectées par déchèterie.

	2021		TOTAL	Cumulé (kg/hab)
	Fleurieux sur l'Arbresle	Courzieu		
<b>Entrées usagers</b>	<b>64 198</b>	<b>26 718</b>	<b>90 916</b>	
Encombrants	869	463	1 332	33
Papier	98	41	139	3
Déchets verts	2 174	619	2 794	70
Ferraille	314	175	489	12
Cartons	325	125	450	11
Bois	766	386	1 151	29
DDS	66	34	100	2,5
Gravats	2 283	738	3 021	76
D3E	248	134,8	382	10
Mobilier	740	309	1 050	26
Pneus	22	15	37	0,9
Capsules Nespresso	4	1,7	5,7	0,14
Amiante	16,18		16,2	0,4
Plâtre	219	97,5	316,3	7,9
Polystyrène	9,41	3,56	13,0	0,3
Extincteurs	0,83	0,37	1,2	0,0
Batteries		0,82	0,8	0,0
Huisseries	46,90		46,9	1,2
Plastiques durs	4,32		4,3	0,1
Radiographies	0,18	0,26	0,4	0,0
Huiles minérales (en t)	10,8	8,06	19	0,5
Huiles végétales (en t)	2,53	1,68	4,21	0,1
<b>TOTAL (en tonnes)</b>	<b>8 220</b>	<b>3 153</b>	<b>11 373</b>	<b>286</b>

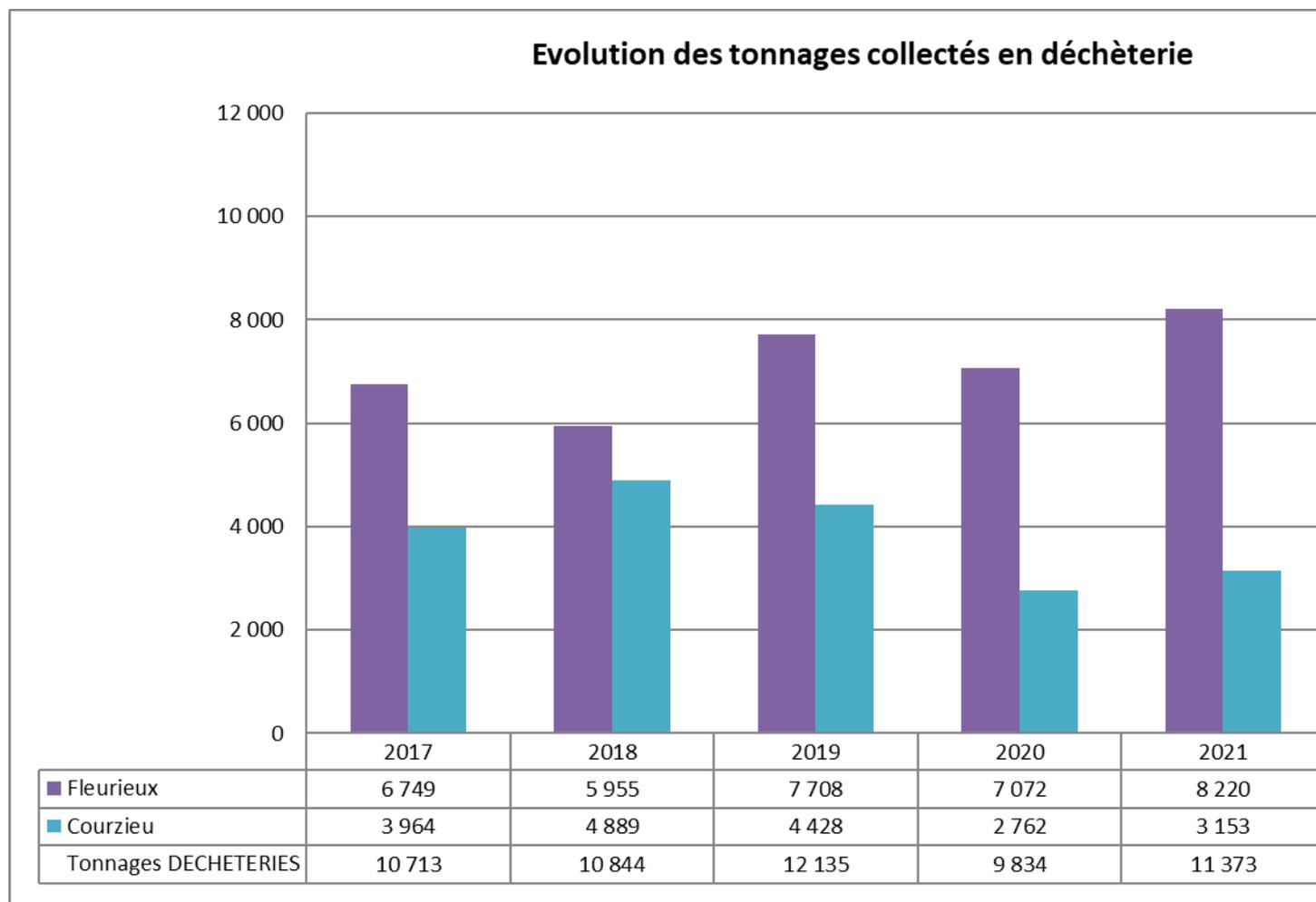
Le graphique suivant précise le type de déchets apportés en déchèterie.



Les apports les plus importants sont les gravats (27%), puis les déchets verts (25%), les encombrants (12%), ainsi que le bois (10%). En 2020, on observe une nette reprise des quantités apportées (+16%) par rapport à 2019. Les principaux flux augmentent comme les gravats (+ 22%), les déchets verts (+13%), le bois (+16%),...

Le taux d'enfouissement des déchets reçus en déchèteries continue de s'améliorer avec seulement 12,4 % de déchets enfouis.

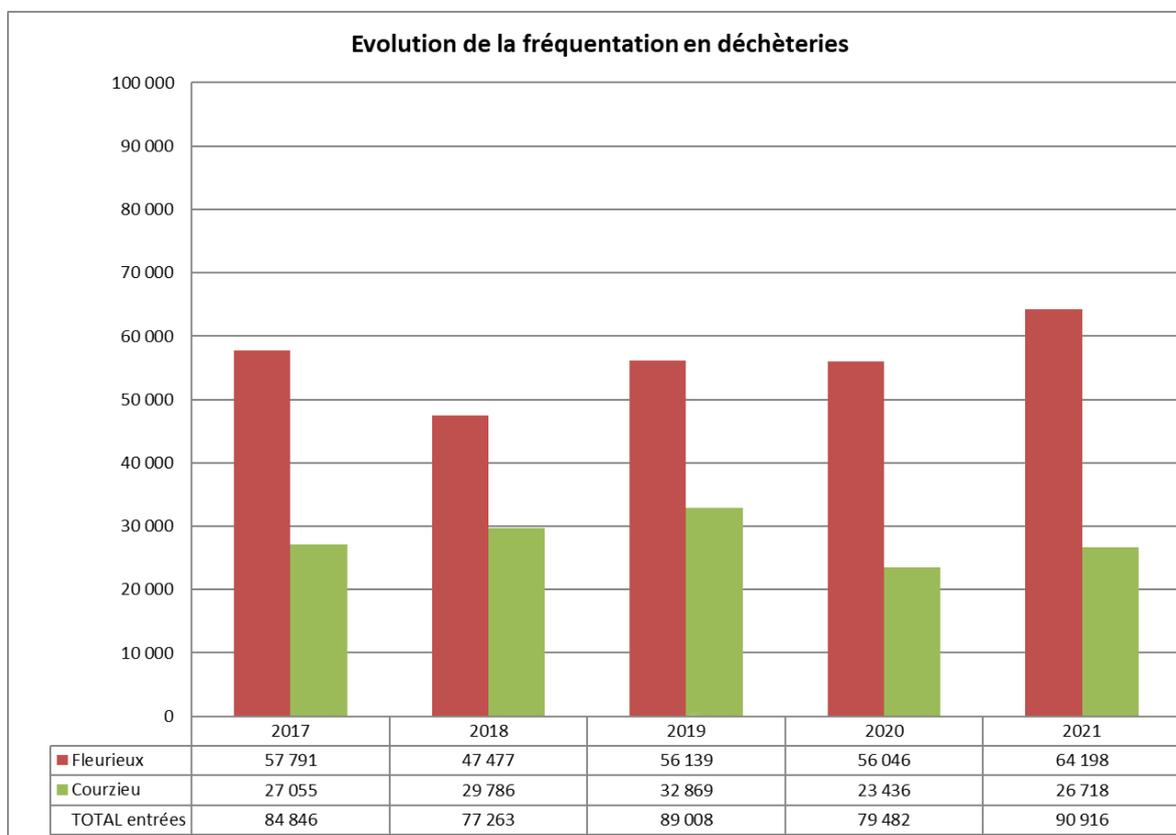
### **D.3 Evolution des tonnages**



L'évolution des tonnages sur les cinq dernières années est présentée dans le graphique ci-dessus. Alors qu'une augmentation importante a eu lieu en 2019, puis une baisse en 2020, les quantités 2021 sont reparties à la hausse. Cette augmentation s'explique par la hausse des travaux par les habitants et la forte pluviométrie pour les déchets verts.

### **D.4 Evolution de la fréquentation**

Le graphique ci-dessous détaille l'évolution de la fréquentation pour les 2 déchèteries sur les cinq dernières années. En 2021, 64 198 visiteurs se sont présentés à la déchèterie de Fleurieux sur L'Arbresle et 26 718 à celle de Courzieu. Il n'y a pas eu de fermeture de site.



La fréquentation a augmenté à **90 916 visiteurs** un niveau supérieur par rapport à ses cinq dernières années.

Le nombre d'utilisateurs augmente à la déchèterie de La Brévenne / Courzieu pour atteindre une moyenne de 116 usagers / jour.

Le nombre de visiteurs à la déchèterie de Fleurieux est en augmentation (279 usagers /jour).

Le poids moyen des déchets apportés en déchèterie est stable à 123 kg par passage.

## **D.5 Faits marquants pour le secteur « déchèterie » en 2021**

En déchèteries, les faits marquants sont :

- L'organisation de **collecte d'amiante liée** avec 16,18 tonnes collectées en provenance de 82 usagers (en hausse de 28% par rapport à 2020),
- L'installation d'une colonne d'apport volontaire pour les emballages recyclables sur chaque déchèterie,
- La **visite régulière** du service gestion des déchets pour contrôler la bonne exécution des prestations et réaliser des audits.



*Nouvelle déchèterie professionnelle de Fleurieux sur l'Arbresle (gérée par l'entreprise SERFIM Recyclage)*

## D. DECHETS DES PRODUCTEURS NON MENAGERS (PNM)

### **D.1. La Redevance Spéciale**

La Redevance Spéciale est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'ensemble des bacs des redevables ont été identifiés par un autocollant spécifique. 15 avenants ont été passés pendant l'année pour modifier les volumes de bacs et 5 nouvelles conventions. **110 redevables** ont été facturés avec le logiciel ECOCITO représentant une recette de Redevance Spéciale de 212 074 € (-6% par rapport à 2020).

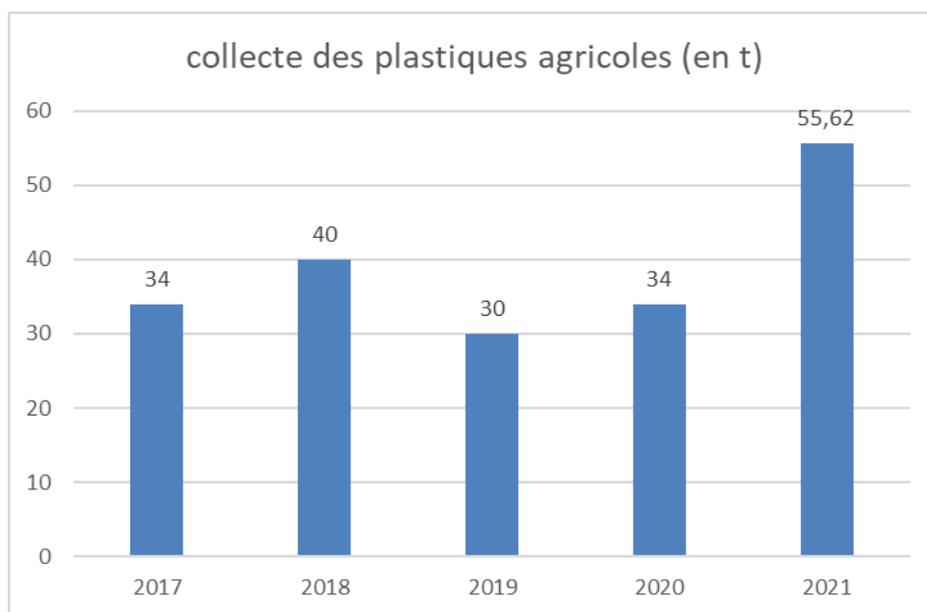
### **D.2. La collecte des plastiques agricoles**

Depuis l'année 2004, la Communauté de Communes, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Rhône, collecte les plastiques agricoles usagés. En 2014, elle a conventionné avec ADIVALOR organisme en charge de la valorisation des déchets agricoles.

Différents types de plastiques sont ainsi récupérés sur l'ancien marché aux fruits de Saint Julien sur Bibost :

- les films de serre ;
- les bâches d'ensilages, films d'enrubannage et films de paillage ;
- les ficelles et les filets de balles rondes ;
- Les filets paragrêles.

En 2021, une benne pour les plastiques non recyclables a été installés (0,76 tonnes).



*Graphique : Evolution de la collecte des Plastiques Agricoles*

La Communauté de Communes gère les parties administratives et financières de l'opération : envoi de courriers aux agriculteurs, recherche des filières pour évacuer les déchets.

Sur site, des agriculteurs s'occupent de diriger leurs collègues pour réaliser une séparation des plastiques agricoles apportés.

En 2021, 71 agriculteurs du territoire ont participé à cette action (72 participants en 2020) pour **56 tonnes collectées**.

Coût 2021 de l'opération : les recettes matières ne compensent plus les coûts de traitement des déchets non recyclables. L'opération a coûté 455 €.



Les quantités apportées sont en nette augmentation en 2021.

## E. Bilan environnemental

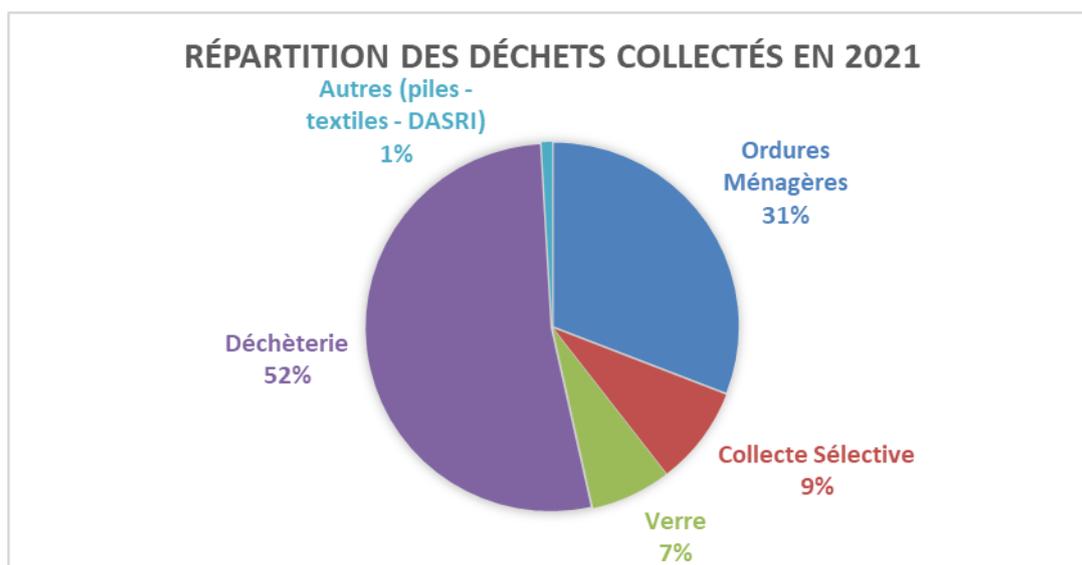
### E.1. Production de déchets et évolution

Le tableau et le graphique ci-dessous montrent la répartition des déchets des ménages produits sur l'ensemble du territoire et la répartition en kg par habitant en comparaison avec la moyenne régionale.

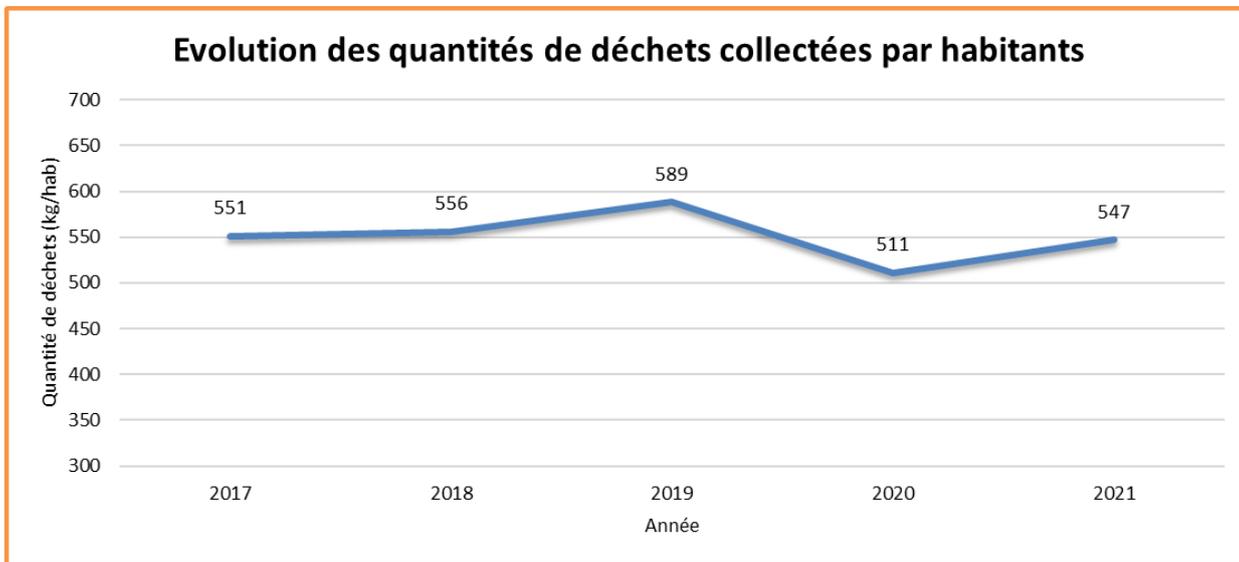
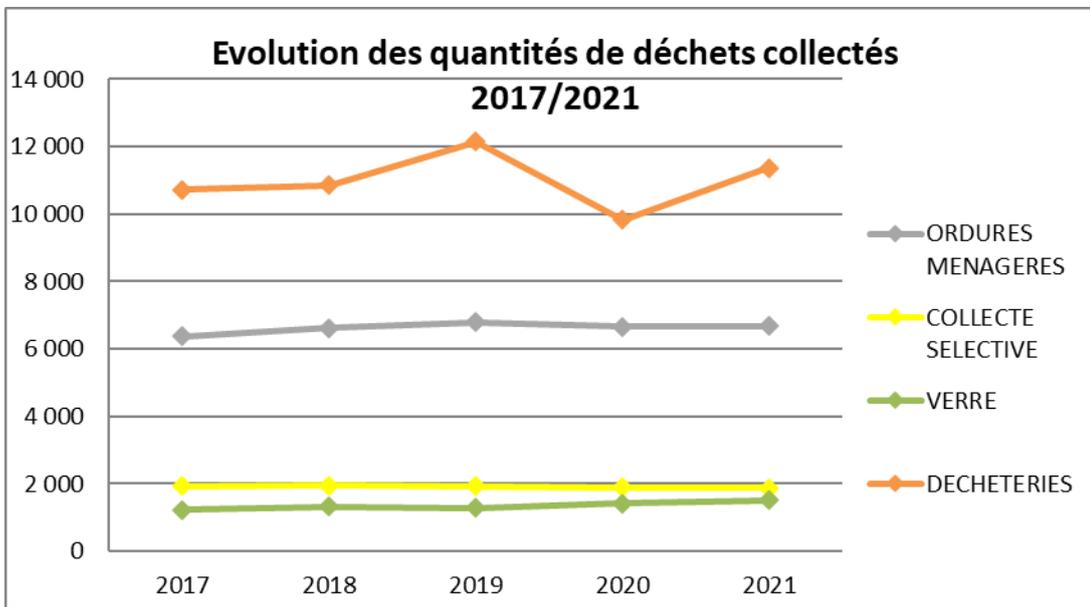
Type de déchets	Poids (en t)	Production par habitant (en kg)	Moyenne régionale SINDRA (2019) *
Ordures Ménagères	6 682	174	226
Collecte Sélective	1 867	49	86
Verre	1 512	39	
Déchèterie	11 373	296	232
Autres (piles - textiles - DASRI)	198	5	non connu
<b>TOTAL</b>	<b>21 631</b>	<b>563</b>	<b>543</b>

\*Source : Sindra – Observatoire régionale des déchets d’Auvergne - Rhône-Alpes

La production totale de déchets par habitant est supérieure à la moyenne régionale de 2019 (derniers chiffres connus). En territoire semi-rural, les habitants fréquentent beaucoup les déchèteries (296 kg/habitant, contre 232 kg/habitant en moyenne régionale). Les habitants du Pays de L’Arbresle ont cependant une production d’ordures ménagères résiduelles très inférieure à la moyenne régionale (174 kg/habitant contre 226 kg/habitant SINDRA, soit 30 % d’écart).

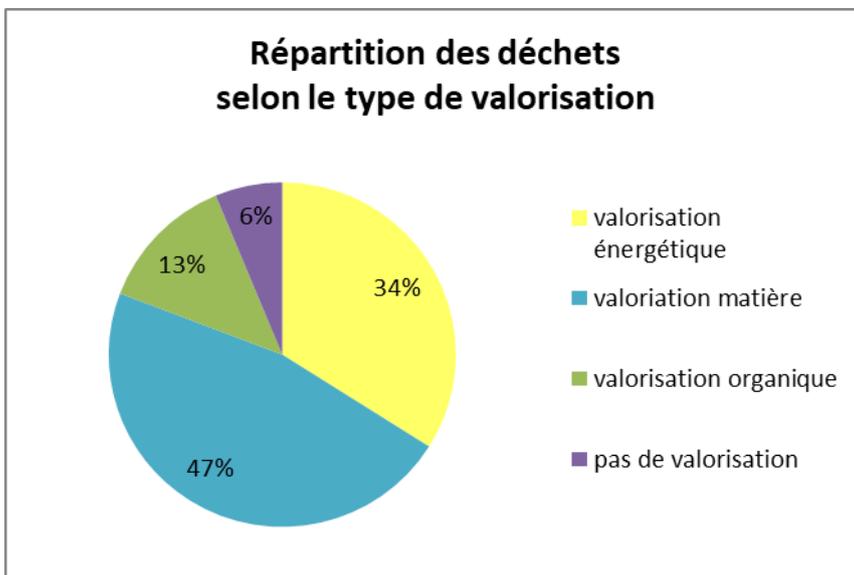


Sur les cinq dernières années, on observe une augmentation puis une baisse des quantités produites par habitant (-1%). Les quantités de déchets par habitant (ordures ménagères et collecte sélective) est stable en cinq ans, mais les déchets apportés en déchèteries sont très fluctuants les 3 dernières années.



## E.2. Taux de valorisation

Le graphique ci-dessous détaille la valorisation des déchets à la charge de la collectivité



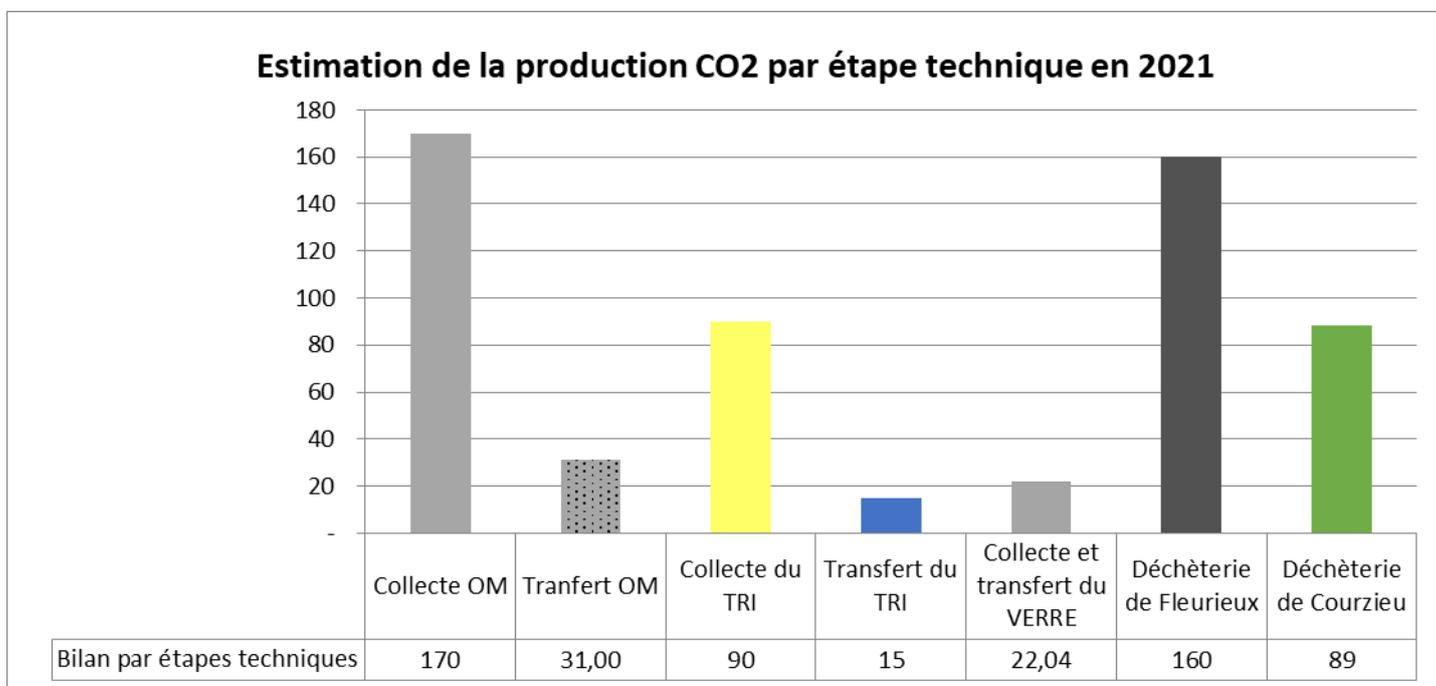
- Trois modes différents co-existent :
- valorisation matière (47 %) : les déchets sont recyclés en de nouveaux matériaux ;
  - valorisation énergétique (34 %) : utilisation du pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie (cas des ordures ménagères incinérées avec récupération de chaleur pour alimenter un réseau de chaleur urbain) ;
  - valorisation organique (13 %) : les déchets sont transformés en amendement organique comme le compost (cas des déchets verts).

Seuls **6%** des déchets du territoire ne sont pas valorisés (cas des encombrants + amiante) Cette valeur a significativement baissé avec la valorisation des meubles dans la benne Mobilier, du polystyrène, des huisseries et du plâtre.

### E.3. Bilan carbone

Un bilan carbone a été réalisé sur l'ensemble des déchets transportés par les véhicules de collecte à partir des distances parcourues. Les émissions de CO<sub>2</sub> augmentent légèrement par rapport à 2020 à **576 tonnes**. Les émissions sont réparties ainsi :

- sur la collecte et le transfert des ordures ménagères : 200 tonnes soit **35 %** des émissions ;
- sur la collecte et le transfert des déchets recyclables (Tri et Verre) : 127 tonnes soit **22%**. Il n'a pas été pris en compte les déplacements des usagers jusqu'au conteneur à verre. Soit les habitants se déplacent à pied, soit ils profitent d'un déplacement (courses, travail, école, activités) pour déposer leur verre ;
- sur les collectes en déchèterie : 249 tonnes, soit **43 %**. Ces quantités prennent en compte l'impact des apports des usagers (57%) dans leur véhicule personnel et les évacuations des déchets vers les sites de traitement (43%). La hausse des quantités apportés engendrent une hausse de l'impact carbone sur le transport.



## F. BILAN FINANCIER

Rapport d'activités des déchets ménagers 2021						
Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle						
	TEOM 9,2%	TEOM 9,2%	TEOM 9,2%	TEOM 9,2%	TEOM 8,95%	TEOM 8,95%
	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'habitant de référence	36 836	37 036	37 282	37 613	38 057	38 438
<b>1 DEPENSES TTC :</b>	<b>3 214 135  </b>	<b>3 229 623  </b>	<b>3 296 927  </b>	<b>3 372 008  </b>	<b>3 571 946  </b>	<b>3 696 687  </b>
2 Ordures Ménagères	1 429 299	1 403 648	1 456 613	1 427 302	1 576 428	1 628 371
3 Emballages Ménagers	663 915	695 263	713 417	654 665	822 058	842 838
4 Verre	31 439	32 836	33 708	31 232	39 532	84 520
5 Déchèteries	870 640	855 225	872 359	1 029 477	974 916	1 034 199
6 Bacs roulants/conteneurs enterrés	73 107	97 347	90 167	90 277	86 753	26 234
7 Prévention / Communication	140 735	143 089	129 904	137 983	71 366	80 524
<b>9 FINANCEMENT TTC :</b>	<b>3 340 743  </b>	<b>4 217 160  </b>	<b>4 431 013  </b>	<b>4 652 992  </b>	<b>4 490 300  </b>	<b>4 595 022  </b>
10 Autres recettes	-	70 416,50	68 025,00	82 524,00	71 318,30	183 435,00
11 Soutien Eco-Organismes	-	490 183,42	543 956,77	698 593,80	622 740,04	532 406,00
12 Vente matériaux	-	227 862,56	172 468,60	187 388,00	126 549,16	161 475,00
13 TEOM	3 143 134,00	3 219 421,00	3 426 081,00	3 463 180,00	3 443 220,00	3 505 691,00
14 Redevance Spéciale	197 609,44	209 276,48	220 482,00	221 305,96	226 472,13	212 014,72
<b>17 Dépenses de personnel et de structure</b>	<b>189 495  </b>	<b>224 000  </b>	<b>202 723  </b>	<b>202 000  </b>	<b>186 587  </b>	<b>189 800  </b>
<b>18 DEPENSES LIEES AUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>220 905  </b>	<b>261 000  </b>	<b>170 210  </b>	<b>153 078  </b>	<b>240 324  </b>	<b>285 373  </b>

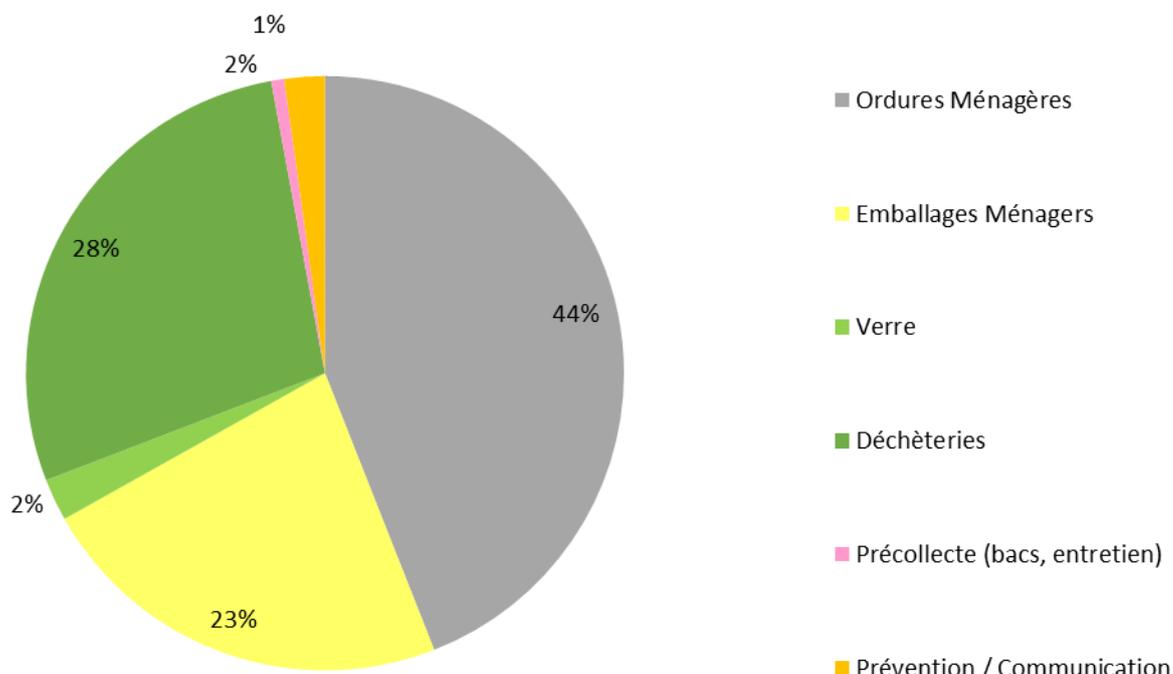
### F1 : DEPENSES Décomposition de la dépense 2021

Le tableau et le graphique ci-après détaillent la répartition des dépenses en 2021 : le plus gros poste du service reste la collecte et le traitement des ordures ménagères (44%), puis la gestion des déchèteries (28%), la collecte et le traitement du tri (23%). Dans une moindre mesure, apparaissent les postes comme la gestion des bacs roulants et les actions de prévention et de communication.

Dépenses 2021	3 696 687 €
Ordures Ménagères	1 628 371 €
Emballages Ménagers	842 828 €
Verre	84 520 €
Déchèteries	1 034 199 €
Précollecte (bacs, entretien)	26 234 €
Prévention / Communication	80 524 €

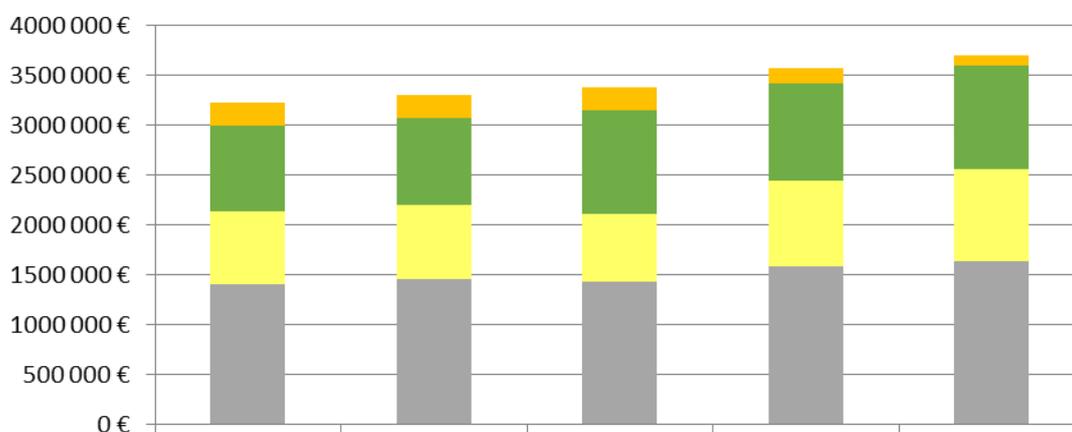
Les charges de structure du service sont estimées à 189 800 € TTC.

## Répartition des dépenses du service en 2021



## 1. Evolution des dépenses de fonctionnement du service

### Evolution des dépenses de fonctionnement



	2017	2018	2019	2020	2021
Autres dépenses (dont communication)	242 651 €	220 831 €	229 332 €	159 012 €	106 758 €
Déchèteries	855 225 €	872 359 €	1 029 477 €	974 916 €	1 034 199 €
Tri + Verre	728 099 €	747 125 €	685 897 €	861 590 €	927 358 €
Ordures Ménagères	1 403 648 €	1 456 613 €	1 427 302 €	1 576 428 €	1 628 371 €

Graphique : Evolution des coûts liés à la gestion des déchets (en €)

Le graphique ci-dessus présente l'évolution des dépenses sur les cinq dernières années.

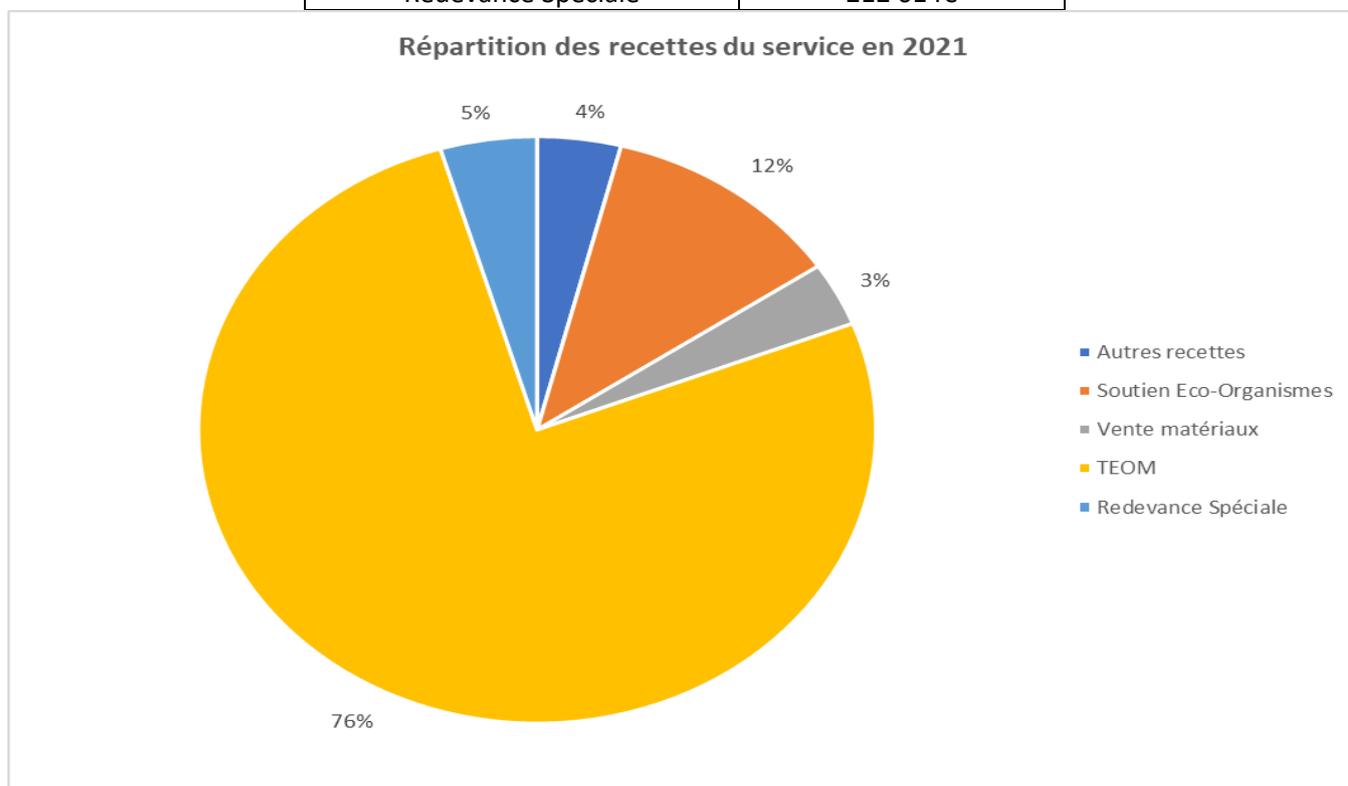
En 5 ans une augmentation d'environ 6 % des dépenses est observée. Le taux de TGAP sur les encombrants a fortement augmenté (de 7 € la tonne en 2009 à 22 € la tonne en 2014, 24 € en 2019 et 25€ en 2020). En parallèle, l'offre de service à l'habitant s'est sensiblement étoffée.

## F2 : RECETTES

### 1. Décomposition de la recette 2021

Le financement du service est assuré à 79 % par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le taux a diminué en 2020 de 9,20 % à 8,95%. La Redevance Spéciale complète à hauteur de 5 % les recettes acquittées par les Professionnels (entreprises, associations et administrations concernées, selon la délibération prise lors du Conseil Communautaire de juin 2012). D'autres recettes comme les subventions des éco-organismes, les subventions ainsi que la vente de matériaux complètent les recettes du service.

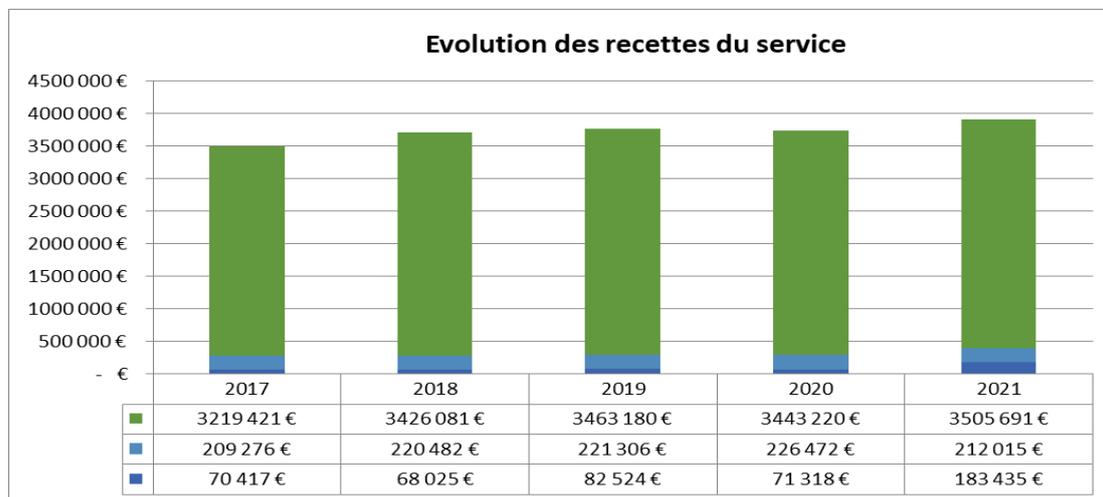
Recettes 2021	4 595 022 €
Autres recettes	183 435 €
Soutien Eco-Organismes	532 406 €
Vente matériaux	161 475 €
TEOM	3 505 691€
Redevance Spéciale	212 014€



### 2. Evolution des recettes du service

Sur les cinq dernières années, les recettes du service ont augmenté de 5,6 %.

La Communauté de Communes a perçu des financements supplémentaires avec des aides de l'ADEME et la vente des composteurs individuels. En 2021, les ventes des matériaux repartent à la hausse.



### F3 : RESULTAT 2021

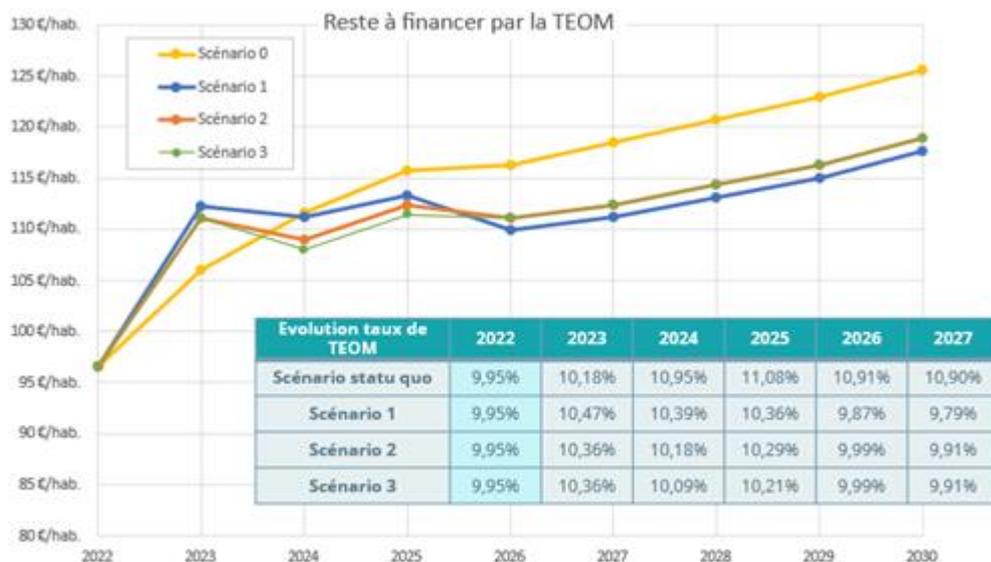
La compétence déchets présente un résultat de fonctionnement excédentaire pour 2021 de 400 K€. Ce résultat tient compte d'une aide versée par CITEO en 2021 correspondant à un reliquat de 2020.

La politique de réduction des déchets souhaitée par les élus à l'échéance 2030 nécessite de mettre en place dès 2023 de nouveaux moyens humains et de nouvelles technologies.

- Tri à la source des biodéchets, à chaque typologie sa solution
- Déploiement des colonnes d'apport volontaire OMR / Tri
- Réduction de la fréquence de collecte OMR, tous les 15 jours
- Plus de prévention et d'accompagnement des usagers du service
- Aide au développement local d'une filière de valorisation du bois et des déchets verts
- Aide au développement local d'une consigne pour le réemploi du verre
- Recrutement de trois agents

Ces évolutions présentent un coût élevé mais elles sont nécessaires au maintien d'un service de qualité apporté aux usagers du territoire mais aussi à la maîtrise des coûts de gestion des déchets. L'étude menée sur ce projet par la société ECOGEOS a montré que sans la mise en place des actions proposées, le taux de la TEOM pourrait atteindre 11,08 % en 2025 pour permettre de supporter la hausse des quantités de déchets et la hausse tarifaire.

#### ● Evolution du reste à financer en TEOM selon le scénario retenu



Pour rappel aux termes de la loi (article 1520 du CGI), « les communes qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers peuvent instituer une taxe destinée à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers... ».

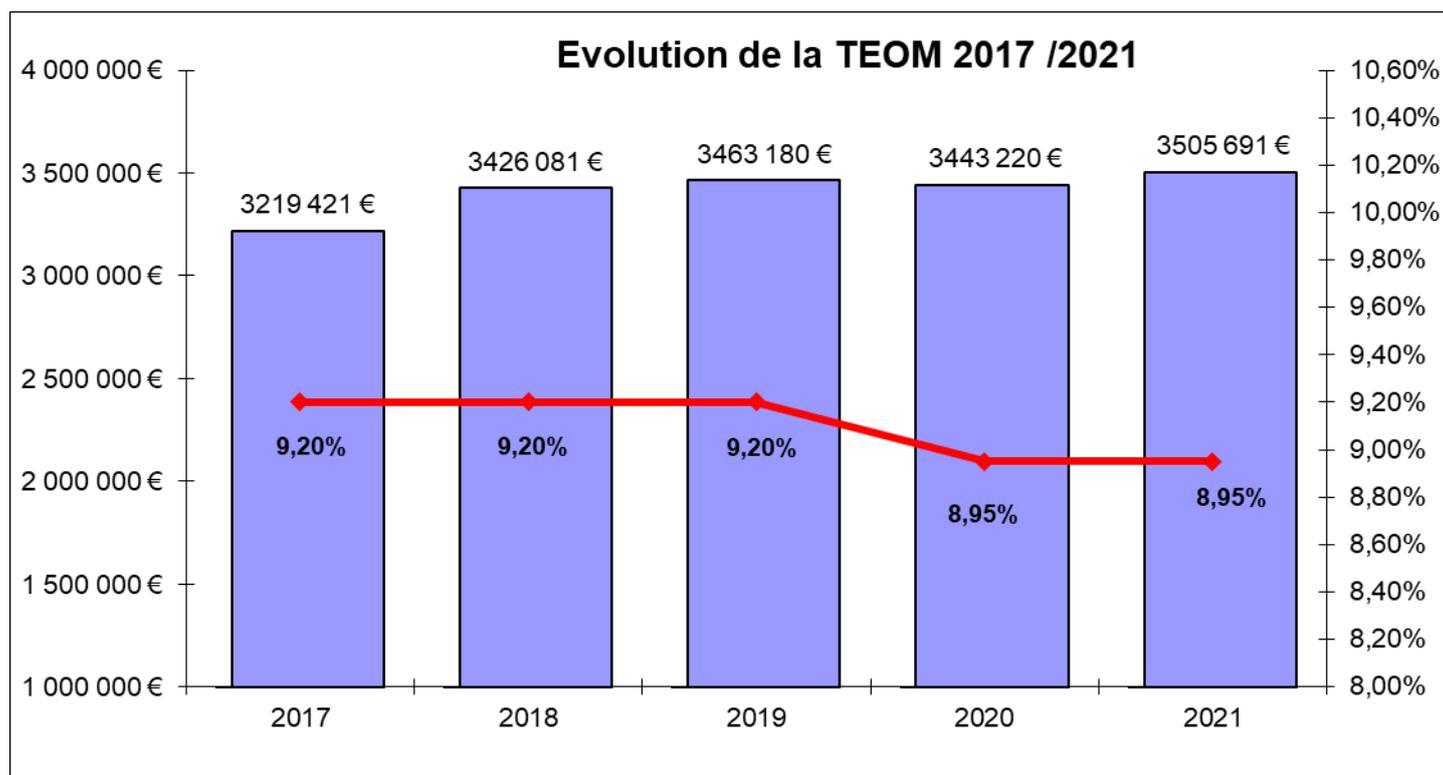
Une directive communiquée par le ministère de l'économie et des finances précise que le produit de la TEOM, qui découle du taux voté par les collectivités territoriales, ne doit pas être « manifestement disproportionné » par rapport aux dépenses que la taxe doit financer. A défaut, les dégrèvements de TEOM sont désormais à la charge des collectivités locales et non à la charge de la Direction des finances publiques.

Selon la jurisprudence du Conseil d'État un dépassement de l'ordre de 15 % caractérise une disproportion manifeste et entraîne le dégrèvement de l'intégralité de la TEOM.

Le taux de TEOM voté en 2022 à 9,95 % permettra de lancer le projet issu de l'étude d'optimisation, tout en gardant un niveau de résultat satisfaisant et respectant les dispositions de la directive précitée.

Le résultat 2021 constaté pour le service déchets représentant 12 % de la TEOM est conforme au niveau autorisé.

### 3. Evolution de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères



Graphique : Evolution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le graphique ci-dessus présente le taux de TEOM (en rouge) couplé au montant de la TEOM (en bleu). Le taux de TEOM est stable depuis 2019 et a diminué en 2020 à 8,95%. La TEOM a représenté un financement de 3 505 691 € en 2021.

## F4 : Méthode Comptacout

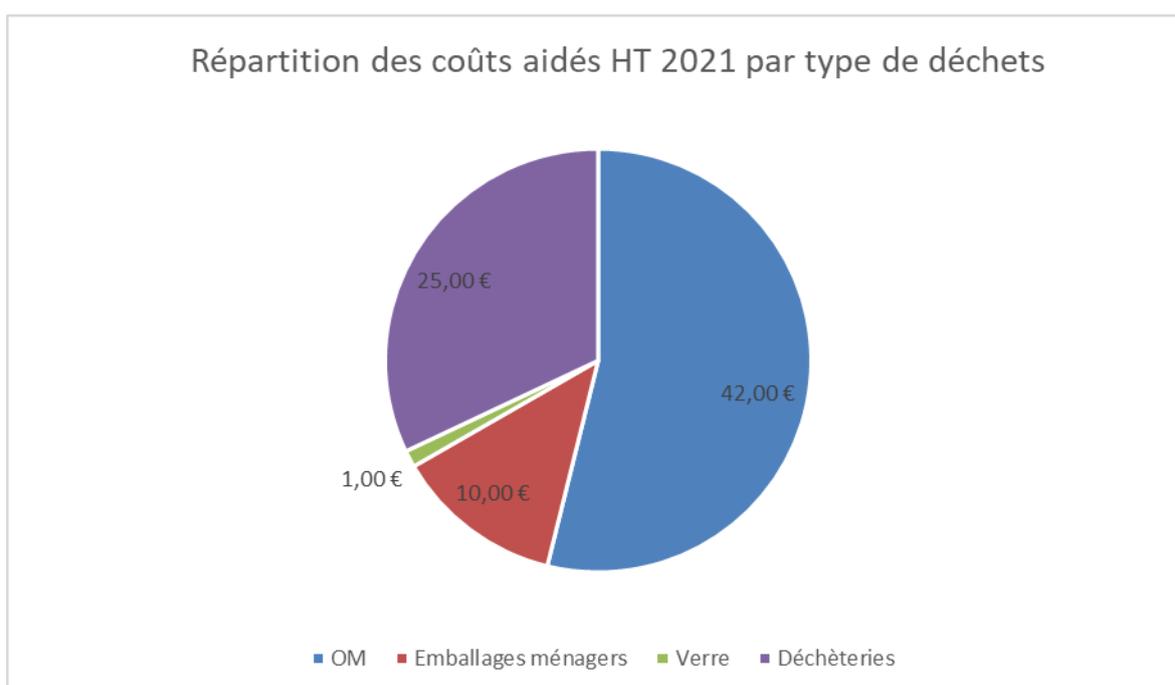
L'Ademe a mis en place un outil standard de connaissance des coûts, adapté à toutes les collectivités, afin que les coûts exprimés soient comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités. Les coûts de gestion des déchets sont complexes : diversité des collectivités compétentes et de leur territoire d'intervention, éclatement des compétences, variété des modes de gestion tant d'un point de vue technique qu'économique.

Selon l'Ademe, la Communauté de Communes se situe dans la catégorie mixte, à dominante urbaine.

Le tableau ci-après détaille les différents flux pour le coût réel à la charge de la collectivité, et donc de l'habitant. Ce coût est dénommé « coût aidé » par l'Ademe. Le montant total du coût aidé est de **3 069 681 €HT**.

Les coûts aidés (78 € HT/habitant) sont en légère hausse par rapport à 2020. Ils restent inférieurs aux autres collectivités en Rhône-Alpes et également des coûts précisés dans le référentiel national sur les coûts 2018 (93 €/habitant).

	Positionnement du coût aidé HT en euros par habitant				
	OM	Emballages ménagers	Verre	Déchèteries	Tout flux
Cout aidé à l'habitant (2021)	42 €	10 €	1 €	25 €	78 €
Cout aidé à l'habitant (2020)	40 €	11 €	1 €	24 €	76 €
CCPA (données 2019)	40 €	4 €	1 €	27 €	72,0 €
CCPA (données 2018)	39 €	6 €	1 €	23 €	69,8 €
CCPA (données 2017)	41 €	7 €	1 €	23 €	71,6 €
Données régionales 2020 Mixte urbain	57 €	6,30 €	1,10 €	24 €	88,00 €
Ecart / coût moyen régional	-26%	59%	-9%	5%	-11%
<b>Données nationales 2018</b>					
milieu urbain mixte	49,00 €	9,70 €	1,20 €	20,70 €	93,00 €



## **G. Projets 2022**

En 2022, la Communauté de Communes va travailler sur :

- ✓ La mise en œuvre des actions du programme local de réduction des déchets pour la période 2021/2026
- ✓ La finalisation de l'étude d'optimisation de la collecte
- ✓ Le développement du compostage partagé sur chaque commune
- ✓ 1 collecte d'amiante liée est programmée en déchèteries pour aider les particuliers à déstocker ces déchets spécifiques le 11 octobre 2022.
- ✓ Mettre à jour le règlement de collecte des déchets
- ✓ Mise en œuvre des extensions des consignes de tri sur les emballages (opérationnelle au 1<sup>er</sup> février 2022)
- ✓ Etude de la rénovation de la déchèterie de Courzieu La Brevenne